
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° : 2020.09.30

Date de la convocation : 22 Septembre 2020

Date d'affichage : 22 Septembre 2020

Nombre de Délégués :

	AD	ANC	COL	TRAI
En exercice	22	9	7	6
Présents	19	8	5	6
Votants	19	8	5	6

L'an Deux-Mille-Vingt

Le 28 Septembre à 17h00

LE COMITÉ SYNDICAL

Légalement convoqué s'est réuni au 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Nanteau-sur-Lunain

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Villemer

Ville-Saint-Jacques

Compétence Optionnelle : COLLECTE

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye

Montigny sur Loing

Moret-Loing-et-Orvanne

Vernou-la Celle sur Seine

Villecerf

Ville-Saint-Jacques

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Obligatoire : SPANC

Saint-Mammès

Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye

Saint-Mammès

Assistaient également à la réunion :

Représentants de la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne, avec voix consultative :

commune déléguée d'Ecuelles M. THÉOT Olivier

commune déléguée de Montarlot Mme ARRIAT-BOISSERAND Catherine

M. DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

Mme PÉRINI – déléguée suppléante

de M. OTLINGHAUS Pascal

M. TORRES DA COSTA – délégué suppléant
de M. MOINAUX Bernard

M. POUILLIER Édouard

M. GUIMARD Jean-François

M. PIGNOT Daniel

M. DEYSSON François

M. BEAUFRETON Franck

M. RIFAUT Pascal

M. CORBEL Jean-Yves

M. LEBEAU Olivier

Mme EMBOULÉ Gerty

M. DEYSSON François

M. PERADON Philippe

Mme PÉRINI Marie-Claire

M. TORRES DA COSTA Antonio

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

M. DESSOGNE Daniel

M. DEYSSON François

M. DUCHATEAU Francis

M. GERVAIS Didier

M. AUDO Benoît

M. MALBRUNOT Pascal

Délibération n° 2020.09.30

Vu la délibération du SIDASS n° 2020.07.08 portant modification du nombre de membres du Bureau Syndical,

Considérant que tout changement de la composition du Bureau Syndical entraîne une modification des Statuts,

Il convient de modifier les Statuts du SIDASS Moret Seine et Loing.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les Statuts annexés à la présente délibération.

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant son exécution
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus
pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.
À Moret-Loing-et-Orvanne, le 1^{er} Octobre 2020*



**Le Président,
Francis DUCHATEAU**